

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

## TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLE  
--  
ARRÊTÉ  
Le Président de Limoges Métropole

du 20 décembre 2023

Portant délégation de signature à **Mme Lucie MARTIN**, Responsable de service, pour la signature des documents relatifs à la gestion des services publics et mobiliers durables, et à **Mme Sophie RETSON**, Architecte au sein du Pôle Espaces publics et mobiliers durables à Limoges Métropole.

N° 24693

**Le Président de Limoges Métropole**

**Il** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2211-1 et L. 2211-10.

**Il** le Code de l'urbanisme et notamment l'article R213-1.

**Il** la délibération n°21 du 20 novembre 2020 portant approbation des attributions de conseil communautaire aux élus.

**CONSIDÉRANT** que le Président peut donner, sous sa responsabilité et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux élus locaux généraux agissant des services et des responsabilités de service et que cette délégation peut être étendue aux attributions mentionnées par l'organigramme en vigueur.

**CONSIDÉRANT** que Mme Lucie MARTIN assure les fonctions de Responsable de service droit des élus au sein du Pôle espaces publics et mobiliers durables.

**CONSIDÉRANT** que Mme Sophie RETSON assure les fonctions d'Architecte au sein de Service droit des élus.

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1er** - Délégation est donnée sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 2211-10 du Code général des collectivités territoriales, à Mme Lucie MARTIN, Responsable de service droit des élus au sein du Pôle espaces publics et mobiliers durables, pour la signature des documents suivants :

- Tout document relatif à l'exécution des autorisations d'urbanisme (avis, bordereaux et courriers adressés aux Maire)

**ARTICLE 2** - En l'absence ou en cas d'empêchement de Mme Lucie MARTIN, délégation est donnée dans les mêmes conditions à Mme Sophie RETSON.

**ARTICLE 3** - Le présent arrêté prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024.

**ARTICLE 4** - Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de présent arrêté lequel sera publié sur le site internet de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, au siège de Limoges Métropole

Le Président,  
Signé électroniquement le 21/12/2023  
Mme Sophie RETSON

Cet arrêté fera également l'objet d'une modification après des personnes intéressées.

Arrêté de publication: **ARRÊTÉ DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE** portant sur la délégation de signature de la Responsable de service droit des élus au sein du Pôle espaces publics et mobiliers durables, et de l'Architecte au sein du Pôle Espaces publics et mobiliers durables à Limoges Métropole. Ce document est accessible en format PDF sur le site internet de Limoges Métropole.

## ARRÊTÉ

# Arrêté portant délégation de signature à Mme Lucie MARTIN, Responsable de service

1 DOCUMENT - Publié le 21 Décembre 2023



**ARR\_SIGN\_24693\_MARTIN.pdf**  
(.pdf, 152,1 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**